



BULLETIN DE PRÉINSCRIPTION 2023-2024

À retourner par voie postale. Joindre signé le document « conditions générales » et un chèque de 20€ libellé à Accord&Décibel pour les nouveaux inscrits. Tout dossier incomplet sera refusé.

Inscription (frais de dossier : 20€)

Réinscription

Nom : _____ Prénom: _____ Âge : _____

Responsable légal : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____

Instrument choisi :

Niveau de l'élève :

- Piano Guitare Violon
 Batterie Chant Saxophone
 Clarinette Éveil Musical (mercredi matin slt)
 Autres (précisez)

- Jamais pratiqué
 Diplôme/années d'expérience

INSCRIPTION À L' ANNÉE
Soit 33 cours
 (Possibilité de paiement en 10 fois sans frais)

Cours individuels

Tous instruments

- 30 min. : 660€ (soit 20€/cours)
 45 min. : 825€ (soit 25€/cours)
 60 min. : 990€ (soit 30€/cours)

Cours collectif (2 élèves)

Guitare ou Piano

- 45 min. : 627€ (soit 19€/cours)
 60 min. : 792€ (soit 24€/cours)

Éveil musical

45 min. : 528€ (soit 16€/cours)

OU

CARNETS DE COURS

16 Cours individuels

Tous instruments

- 30 min. : 400€ (soit 25€/cours)
 45 min. : 496€ (soit 31€/cours)
 60 min. : 592€ (soit 37€/cours)

8 Cours individuels

Tous instruments

- 30 min. : 224€ (soit 28€/cours)
 45 min. : 272€ (soit 34€/cours)
 60 min. : 320€ (soit 40€/cours)

DÉCOUVERTE

Séance unique pour découvrir l'instrument de votre choix
 30€ le cours d'une heure

Disponibilités : veuillez cocher un maximum de cases (min. 6 cases)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9/10h					
10/11h					
11/12h					
12/13h					
13/14h					
14/15h					
15/16h					
16/17h					
17/18h					
18/19h					
19/20h					
20/21h					

Conditions générales pour l'année 2023 / 2024

École de musique Accord & Décibel

Afin de proposer des cours dans les meilleures conditions possibles et assurer le bon fonctionnement et la pérennité de l'école de musique, les élèves ou responsables d'élèves accepteront le fonctionnement administratif suivant :

1. Les cours ont lieu du lundi au vendredi. Il n'y a pas de cours durant les vacances. Les cours débutent le lundi 18 septembre 2023 et se terminent le vendredi 28 juin 2024.
2. Les élèves s'inscrivent soit à l'année, soit achètent un « carnet » de cours.
 - Inscription à l'année : L'inscription à l'année comporte 33 cours, à raison d'un cours par semaine, à heure fixe. L'assiduité est obligatoire. Aucune circonstance ne peut être invoquée pour se voir rembourser un cours (sous réserve des points 3 et 8). Afin de satisfaire le plus grand nombre, les horaires sont susceptibles d'être modifiés le premier mois d'activité afin de s'accorder aux multiples rentrées, scolaires ou étudiantes.
 - Les carnets donnent droit à 16 ou 8 cours. Les cours sont réservés sur demande en accord avec le professeur, en fonction des créneaux disponibles. Le carnet doit être utilisé durant l'année scolaire.
3. Report de cours : Pour les cours individuels seulement, il est possible, *une fois dans l'année*, et en prévenant au moins **48h à l'avance**, de reporter un cours. Si le cours ne peut pas être récupéré, il sera remboursé. Il n'est pas possible de reporter si l'élève est inscrit en cours collectif. Si un professeur annule un cours, le cours sera reporté.
4. Si un élève est malade et annule le cours, le cours est dû (sous réserve du point 3).
5. Les cours collectifs nécessitent un nombre d'élèves minimum inscrits sur un créneau défini pour être effectifs. Une demande d'inscription ne pourra être honorée si ce nombre n'est pas atteint.
6. Le cours « découverte » permet à l'élève de tester une discipline. Il donne droit à un cours dans un instrument de son choix, mais est non renouvelable. Il est en revanche possible d'acheter un autre cours « découverte » pour essayer un instrument différent.
7. Le règlement se fait par chèque-s et pour la totalité de l'année. Il est possible de payer en 1, 4 ou 10 fois sans frais avec autant de chèques. Les chèques sont remis aux professeurs en début d'année et sont encaissés en début de mois (tous les mois si 10 chèques, tous les deux mois si 4 chèques). **Tous les chèques seront encaissés** et aucun remboursement ne se fera quelle que soit la raison invoquée, après le premier cours. Le carnet est soumis aux mêmes conditions.
8. Les cours dont la date tombe un jour férié seront reportés, ou remboursés si le report n'a pas été possible.

Nom, Prénom et Signature de l'élève ou du représentant légal, précédé de la mention « lu et approuvé »

.....